

BENGAL



Le bengal semble avoir marché de la jungle dans nos vies. Son tempérament est fiable, curieux, intelligent, interactif et aimant. Les modèles ancestraux, *Felis silvestris catus* et *Prionailurus bengalensis*, créent des patrons qui rappellent le sauvage, ainsi que des patrons entièrement nouveaux et uniques aux deux modèles. Le Bengal est athlétique, élégant et musclé. De taille moyenne à grande, compte tenu des femelles plus petites.

I – CORPS/CONFORMATION (30)

(10) CORPS - Long et substantiel mais ni oriental, ni « foreign ». Moyen à grand.

(5) OSSATURE - Robuste, jamais délicate.

(5) MUSCULATURE - Très musclé surtout chez les mâles; l'une des caractéristiques les plus distinctives.

(3) COU - Substantiel et musclé, grand proportionnel à la tête. Long, proportionnel au corps.

(2) JAMBES - Longueur moyenne, légèrement plus longues à l'arrière qu'à l'avant. L'ossature est forte et substantielle, jamais délicate. Très musclées comme le corps.

(2) PIEDS - Grands, ronds, avec des jointures proéminentes.

(3) QUEUE - Épaisse, avec une pointe arrondie. De longueur moyenne et une extrémité émoussée.

II – TÊTE (20)

(5) FORME - Forme en « V » large modifiée avec des contours arrondis. Plus longue que large. On doit tenir compte des bajoues chez les mâles adultes.

(2) MENTON - Menton fort et substantiel, aligné avec le bout du nez dans le profil.

(2) MUSEAU - Plein et large, avec de grands patons proéminents, des pommettes hautes et saillantes. Léger pinch.

(2) NEZ - Le nez a une très légère courbe concave. Le cuir du nez est long et large, légèrement gonflé.

(5) OREILLES - Globalement moyennes. La taille est moyenne à mi-courte, les oreilles semblant plus grandes chez les chatons jusqu'à 12 mois. La base est large en proportion de la hauteur. Des pointes arrondies sont souhaitables. Forme en apparence incurvée préférée, avec une légère inclinaison vers l'avant. Sont placées à distance égale autant sur le côté que sur le dessus de la tête, suivant le contour du visage dans la vue frontale et basculant vers l'avant dans la vue de profil. Légers poils dans les oreilles est acceptable mais les plumets sont indésirables.

(4) YEUX - Ovale acceptable, mais des yeux ronds sont souhaitables. Grands mais pas globuleux. Bien écartés, vers l'arrière du visage, légèrement biaisés vers la base des oreilles. Couleur des yeux indépendante de la couleur de la robe sauf pour les chats pointés. Richesse et profondeur de couleur des yeux recherchés.

III – ROBE/LONGUEUR (10)

Longueur courte à moyen-courte (tolérances pour un poil légèrement plus

long chez les chatons). Deux textures sont permises: épaisse, luxueuse et inhabituellement douce ou bien couchée près de la peau et exceptionnellement soyeuse.

IV – COULEUR (10)

Toutes les couleurs doivent afficher un bon contraste entre la couleur du fond et les motifs du patron. BRILLANT: Vient d'un croisement domestique dans les premiers Bengal. C'est un gène récessif donnant un aspect « métallique » et une texture plus douce. Bien qu'il soit unique au chat du Bengal, il n'est pas obligatoire, mais fortement souhaité.

V – PATRONS ET CONTRASTE (25)

(10) CONTRASTE - Le contraste est applicable à toutes les couleurs. Les couleurs apposées sur la couleur de fond doivent être extrêmes, donnant un patron distinct et de vifs contrastes. La couleur de fonds a des bandes agouti, l'uniformité de ces bandes donne de la clarté à la coloration du fond.

(15) PATRONS

MOUCHETÉ - Le patron doit être aléatoire, à l'horizontal ou à la diagonale; avec peu ou pas de ressemblance avec le patron pommelé ou un tabby classique. Les rosettes présentant deux couleurs ou nuances distinctes sont préférables à une seule tâche, mais pas obligatoire. Empreinte de patte, pointe de flèche, beignet ou semi-circulaire; groupés ou d'autres formes étranges montrant des patrons distincts des chats domestiques. Des stries sur le menton et les épaules horizontales sont souhaitables. Le ventre doit être tacheté. Dessous et ventre blancs hautement désirés. Mention spéciale accordée à un patron unique qui frappe l'œil comme n'étant pas domestique.

MARBRÉ - Les marques, bien que dérivées du gène tabby classique, sont combinées à l'attraction horizontale du non-domestique, ce qui résulte en un patron unique différent avec une similitude aussi faible que possible de la « cible ». Le patron doit, au contraire, être aléatoire donnant l'impression de marbré, de préférence avec un flux horizontal lorsque le chat est étiré. L'influence verticale du pommelé n'est pas souhaitable. Préférence à donner aux chats avec trois nuances ou plus, c'est-à-dire la couleur du fond, le marquage et le contour sombre de ces marques. Le contraste doit être extrême, avec des formes distinctes et des contours vifs. Stries au visage fortes et mascara souhaitable. Les colliers peuvent être brisés ou complets. Le ventre doit être tacheté. Dessous et ventre blancs hautement désirés. Mention spéciale accordée à un patron unique qui frappe l'œil comme n'étant pas domestique.

VI – ÉQUILIBRE ET BIEN-ÊTRE (5)

La race devrait afficher un développement musculaire fort.

TEMPÉRAMENT

Le tempérament doit être doux. Tout signe de défi avéré sera disqualifié. Le chat peut manifester de la peur, chercher à fuir ou se plaindre à haute voix, mais ne pas menacer de faire du mal. Les bengals doivent être confiants, alertes, curieux et amicaux.



BENGAL

PÉNALITÉS

Taches sur le corps qui courent ensemble verticalement formant un motif de pommelé	2-7
Motif circulaire de cible sur patron marbré	2-7
Queue pointue	1-3
Couleur du corps foncé pour les chats pointés (Ne pas pénaliser pour sous-poil gris sur les chats sans sous-couche d'argent)	1-3

DEDUCTION

REFUS DE TOUT TITRE

- Ventre non tacheté
- Les coussinets de patte ne correspondent pas à la description de leur groupe de couleurs
- Coussins pas tous de la même couleur.
- Couleur incorrecte sur l'extrémité de la queue.
- Tout autre critère de refus, tel que prescrits dans la Préface générale.

COULEURS RECONNUES

Pour connaître la liste complète, vous référer à la Liste des couleurs et patrons.

• • •

ORIGINE DE LA RACE : Hybride

EXIGENCE D'ENREGISTREMENT : Un F1 résultant d'un chat léopard (*Prionailurus bengalensis*) croisé à un chat domestique, né avant le 31 décembre 1995. Aucun croisement autorisé vers une autre race domestique à compter du 31 décembre 1995.

Une F1 résultant d'un chat léopard (*Prionailurus bengalensis*) croisé à un SBT Bengal ou toute lignée ALC hybride bengale.

F2, F3 ou SBT résultant d'un hybride Bengale ou Bengale SBT croisé avec un chat domestique, né avant le 31 décembre 1995. Aucun croisement autorisé vers une autre race domestique, à compter du 1er janvier 2000.

AF2, F3 ou SBT résultant d'un Bengale SBT ou d'un Hybride Bengale croisé à un Bengale SBT ou à un Hybride Bengale issu de la lignée ALC.

EXIGENCE D'EXPOSITION : F4 du chat léopard (*Prionailurus bengalensis*).

F1 parmi les croisements domestiques autorisés (nés avant le 1er janvier 2000).

ANCÊTRES PERMIS : Chat léopard (*Prionailurus bengalensis*), abyssin, balinais, bengale, britannique à poil court, bombay, birman, mau égyptien, exotique, persan, oriental, siamois, somali, mau indien et domestique à poil court jusqu'au 1^{er} janvier 2000.

ACCOUPEMENT PERMIS : Bengal